Commune de St Martin de Pallières

L'an deux mille dix-sept, le 06 avril janvier à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin de Pallières, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale du 29 mars 2017

Etaient Présents : Mesdames Aubrégat Mireille, Montégut Françoise, Nardella Chrystel,

Messieurs: Breton Claude, Crespi André, de Boisgelin Bernard, Kinziger Pascal, Péglion

Bernard, Pinatel Stéphane

Etaient excusées: Madame Bertrand Christine, Monsieur Geoffroy Sébastien

Secrétaire de séance : Péglion Bernard

Conseillers en Exercice : 11

Présents: 09 Votants: 09

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 23 AVRIL ET 07 MAI 2017

Geneviève Dauphin fait un point sur l'actualité règlementaire en lien avec les prochaines élections présidentielles. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h, sauf dans les grandes villes (Marseille, Paris) où ils seront ouverts jusqu'à 20h, c'est pourquoi, les résultats ne peuvent être communiqués qu'après 20h. Quelques instructions sont rappelées concernant la confidentialité et le vote par procuration. Enfin, le planning pour les deux tours des élections est fait. Geneviève Dauphin quitte la salle du conseil.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2017

Monsieur le Maire donne lecture du paragraphe 3 du chapitre « URBANISME » du précédent conseil qui a été modifié suite à la demande de Monsieur Péglion. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

BUDGET

<u>1 Vote des Comptes de Gestion 2016 du budget principal communal et du budget assainissement</u> proposés par Monsieur le Receveur Municipal : le Conseil approuve les deux comptes de gestion à l'unanimité.

Vote des Comptes Administratifs 2016 du budget principal communal et du budget assainissement :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2016					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise Résultats	Reprise Solde	Résultat ou
				Budget	Solde
			Antérieurs	P.Funèbres	
EXPLOITATION	303 718.85 €	296 376.27 €	+ 103 556.03 €	- 121.01 €	+ 96 092.44 €
INVESTISSEMENT	54 609.41 €	190 625.57 €	+ 57 582.59 €	+ 376.14 €	+ 193 974.89 €
TOTAL DU BUDGET	358 328.26 €	487 001.84 €	+ 161 138.62 €	+ 255.13 €	+ 290 067.33 €

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget principal communal.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2016				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise Résultats	Résultat ou
			Antérieurs	Solde
EXPLOITATION	60 449.36 €	57 093.52 €	+ 3 457.13€	+ 101 .29 €
INVESTISSEMENT	40 778.04 €	48 816.80 €	+ 116 902.07 €	+ 124 940. 83 €
TOTAL DU BUDGET	101 227.40 €	105 910.32 €	+ 120 359.20 €	+ 125 042.12 €

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget assainissement.

2 Vote des Trois taxes

Monsieur le Maire présente le tableau comprenant le projet de <u>vote des trois taxes</u>. Monsieur le Maire propose d'augmenter uniquement la taxe d'habitation, soit :

	Année 2016	Année 2017
Taxe d'habitation	11.50	13.00
Taxe foncière bâti	12.97	12.97
Taxe foncière non bâti	56.31	56.31

3 Vote des Budgets Prévisionnels 2017 du budget principal communal et du budget de l'assainissement :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2017:

SIVIIVIOI VILLE ZOTI .			
	FONCTION	INEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
	304 623.17 €		304 623.17 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	454 251.39 €		454 251.39 €
TOTAL DU BUDGET			
DEPENSES		RECETTES	
	758 874.56 €		758 874.56 €

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2017 du budget principal Communal.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2017:

/IEN1 2017 :		
	FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	
68 869.21 €		68 869.21 €
	INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	
201 757.63 €		201 757.63 €
	TOTAL DU BUDGET	
DEPENSES	RECETTES	
270 626.84 €		270 626.84 €

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2017 du budget Assainissement.

4 <u>Différentes associations</u>, subventionnées ou pas en 2016, ont déposé <u>des demandes au titre de 2017</u>. Monsieur le Maire en donne la liste :

Associations:	Montant demandé
Comité des Fêtes	3 200.00 €
Comité des Fêtes (subvention exceptionnelle Noël des enfants)	500.00 €
APEL des Pallières	100.00 €
Avenir des Pallières	600.00 €
Amicale Sapeurs Pompiers de Rians	200.00 €
Association des schlérosés en plaque	Pas de montant annoncé
Coopérative Scolaire	Au titre de 2016 : 1 000.00 €
	Au titre de 2017 : 1 000.00 €
AD ANALY (AD	D

ADAMAVAR Pas de montant annoncé

Après avoir examiné les demandes, le Conseil décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

Associations : Montant accordé

Comité des Fêtes 3 200.00 €

Comité des Fêtes (subvention exceptionnelle Noël des enfants) 300.00 €

APEL des Pallières 100.00 €

Avenir des Pallières 300.00 €

Coopérative Scolaire Au titre de 2016 : 1 000.00 €

Au titre de 2017 : 1 000.00 €

De manière générale, le Conseil décide de maintenir pour les associations communales les montants de 2016

En ce qui concerne les associations intercommunales qui participent à la vie de la commune, le montant octroyé correspond à la moitié de la subvention demandée. Enfin, pour les autres associations (extérieures à la commune), le Conseil décide ne pas donner de subventions afin de ne pas faire trop de prélèvements sur le budget communal.

URBANISME

Concernant la procédure d'abandon manifeste sur la parcelle appartenant à Madame Deleuil, Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a envoyé à l'avocat de celle-ci. A ce jour, il n'y a pas eu de réponse.

TRAVAUX DIVERS/ACQUISITIONS DIVERSES

- 1 Les travaux au long du RD, quartier Mandine sont quasiment terminés. Ils se sont déroulés sans problème, Par ailleurs, Monsieur Pinatel fait remarquer que les supports béton des nouveaux candélabres au long du RD sont trop voyants parce que trop blancs. Il est décidé qu'ils seront repeints de la même couleur que les candélabres par les agents techniques.
- 2 Un devis avait été précédemment demandé à une entreprise afin de réaliser éventuellement un parking au quartier Ravéou. Afin, d'avoir un élément de comparaison, un autre devis a été demandé. L'entreprise Colas de Manosque propose le montant de : 17 209.50 € HT, soit : 20 651.52 € TTC. A ce stade du projet, le Conseil Municipal décide d'attendre le résultat des demandes de subvention avant de s'engager ou pas dans ces travaux.
- 3 Par ailleurs, un devis a également été demandé pour un busage avec reprise de pluvial sur la voie communale qui conduit au château d'eau, quartier « Murier ». Le montant prévisionnel en serait de : 28 456.95 € HT, soit 34 148.34 € TTC. De même que pour le parking au quartier Ravéou, le Conseil Municipal souhaite attendre le résultat des demandes de subvention.
- 4 Il sera nécessaire de faire réaliser par les services techniques communaux le rebouchage des chaussées de la Rue de la fontaine/La Calade, le Chemin de Font d'Astier, le Chemin du Château, le Chemin du Cimetière, avec de l'enrobé à froid.
- 5 Monsieur le Maire donne lecture de courriers échangés avec Maître Gueyraud concernant la vente par les héritiers Court-Revelin de la parcelle G 159 d'une superficie de 310 m2 au prix de 1 336.10 €. Le conseil donne son accord pour l'acquisition de cette parcelle, au prix proposé et à la condition que les frais d'actes soient à la charge du vendeur.

PERSONNEL

- 1 Depuis deux ans, la commune n'a plus de convention « médecine du travail » pour ses agents car la MSA, avec qui elle avait conventionné, n'accepte plus de faire la surveillance du personnel non agricole. Une demande avait été faite en 2016 auprès du Centre de Gestion du Var afin de conventionner avec cet organisme. Une réponse positive a été donnée à partir de l'année 2017. Le conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention.
- 2 Depuis quelques années, Monsieur le Maire étant trésorier de l'Association des Maires Ruraux, c'est Geneviève Dauphin qui en assure la comptabilité, et notamment les appels de cotisations aux 110 communes constituant cette association. Une convention est donc proposée afin de permettre la perception par la commune de la somme 800.00 €/an correspondant approximativement au temps passé et à la fourniture administrative fournie.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement s'est terminé avec une avance de trois jours. L'agent recenseur a tout à fait réalisé les objectifs fixés par la commune et par l'INSEE. Les résultats non officiels sont les suivants :

Résidents en résidence principale : 244 Habitations en résidence principale : 114

Habitations en résidence secondaire : 125

QUESTIONS DIVERSES

- 1 Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var concernant le soutien à l'activité économique de proximité. Une motion de soutien est proposée. Le conseil l'approuve à l'unanimité.
- 2 L'association « théâtre sous les étoiles » dont le siège social est à Pontevès propose un ou des spectacles sur la commune. Le conseil municipal est plutôt intéressé mais souhaiterait demander l'avis du Comité des Fêtes dont l'aide est nécessaire mais qui a déjà une charge de travail importante du fait des nombreuses et différentes activités déjà proposées.
- 3 Un point est fait sur la procédure de mise en gestion du <u>Bistrot de Pays/Cercle du Progrès.</u> Il est rappelé que la Commission Communale, accompagnée par la Communauté de Communes Pce Verdon, la Chambre de Commerce et la Fédération des Bistrots de Pays a choisi plutôt qu'une DSP (Délégation de Service Public), une CAE (Convention Administrative d'Exploitation) pour les 5 années à venir. D'autre part, compte tenu du coût que représente l'entretien du matériel professionnel mis à disposition pour l'exploitation du service, il a été décidé de proposer aux futurs exploitants l'acquisition de ce matériel professionnel, à un prix représentant environ 10 % de la valeur initiale, soit : de 2 000.00 €. Enfin, le montant du loyer a été révisé, il passe à 450.00 €/mois (soit une augmentation de 7.5%) à partir du 1° juin 2017, dans lequel est inclus la location de la licence 4.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée.